

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

François Jolivet

Député de l'Indre

Commissaire aux Finances

Rapporteur spécial des crédits du logement
et de l'hébergement d'urgence

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité m'interpeller sur une disposition du Projet de loi de Finances pour 2020, relative à l'investissement de nouveaux radars automatiques de contrôle. Je me permets de vous préciser que, dans les 190 millions d'euros que vous évoquez, seuls 61,59 millions d'euros sont dédiés à l'investissement de nouveaux radars. Le budget restant est destiné aux frais de fonctionnement.

J'ai dans ce contexte déposé deux amendements, discutés en séance à l'Assemblée nationale, qui ont pour but de rééquilibrer les investissements. La somme de 61,59 millions d'euros allouée à l'**investissement de nouveaux radars de contrôle routier** me paraît en effet disproportionnée.

Les communautés de communes, devenues autorités organisatrices de la compétence mobilité dans le cadre de la Loi d'orientation des mobilités (LOM), ont besoin d'être **accompagnées dans leur volonté de rendre le transport accessible à tous et partout notamment dans les territoires ruraux où l'offre de transport est aujourd'hui très limitée**. Nous devons les soutenir dans cet objectif.


Plus globalement, ces amendements visent à réaffecter les moyens à l'entretien des routes et à leur sécurisation. **La qualité des routes est une grande priorité nationale, dans l'objectif de réduire le nombre de morts sur les routes.**

Après la tragique chute du viaduc de Gênes en Italie, un rapport d'audit externe du ministère des Transports avait souligné le très mauvais état des infrastructures routières françaises. Le constat de l'audit est alarmant : sans changements sur les infrastructures dans les prochaines années, plus de 60% des chaussées seront très dégradées d'ici 2037. **À travers cet amendement, je souhaite attirer l'attention sur cette réalité** – cause à effet de la mortalité.

Nous sommes également confrontés à une autre réalité que je souhaite mettre au débat : **le manque de données officielles qui attestent de la pertinence de l'indicateur du nombre de tués sur les routes en France**, c'est-à-dire le ratio entre le nombre de véhicules roulants et le nombre d'accidents, comparé sur plusieurs années. Je note, en comparant les données de 1970 et de 2018, que le comportement responsable des automobilistes a permis de réduire de près de 80% le nombre de tués sur les routes alors que le nombre de véhicules roulants a augmenté de près de 200%.

En bref : développer la mobilité, rénover nos infrastructures et réfléchir collectivement à une sécurité routière plus préventive que punitive, c'est possible.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, en ma sincère considération.



François Jolivet